

anglaise et un de langue française se soit répétée. Et, pendant que nous en sommes sur ce sujet, je me demande s'il ne serait pas à propos de souhaiter que, lorsque viendra le temps de choisir un successeur au présent gouverneur général, on mette en pratique cette même tradition en nommant un Canadien français pour succéder au titulaire actuel. J'irais même jusqu'à suggérer que le très honorable premier ministre actuel (M. St-Laurent) soit désigné comme son successeur éventuel.

Je désire féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Hollingworth et M. Villeneuve). Je n'approuve pas tout ce qu'ils ont dit, mais j'applaudis entièrement la manière avec laquelle ils ont prononcé leur discours.

La tradition veut que, au cours du débat sur l'Adresse, les députés parlent des besoins de leur comté. Au fait, le Règlement accorde beaucoup de liberté à ce débat et chaque député peut, à qui mieux mieux, vanter la population de son comté et parler des choses qui lui sont nécessaires. Eh bien, ce soir, je voudrais mettre à profit cette pratique et parler un peu de ma circonscription.

Trois-Rivières est la troisième ville en importance de la province de Québec; elle est un centre mondial du papier, mais avant tout un port de mer. D'ailleurs, le port de Trois-Rivières et celui de Vancouver ont la rare distinction d'être les deux seuls ports régis par le Conseil des ports nationaux, qui ont réussi, au cours des dernières années, à boucler leur budget et à bénéficier au Conseil des ports nationaux. Malheureusement, le Conseil n'a pas voulu reconnaître ce succès, en ce qui concerne Trois-Rivières, et il a toujours traité Trois-Rivières de façon bien mesquine. Heureusement que, tout dernièrement, le Conseil des ports nationaux a décidé d'ériger un hangar, au coût d'environ \$350,000, qui aidera énormément. J'espère qu'ils n'en resteront pas là et qu'ils construiront les quais qui s'imposent, après avoir prêté une oreille attentive aux réclamations du conseil de la ville au sujet des quais de la traverse. A l'heure actuelle, on éprouve de sérieuses difficultés avec la traverse entre Trois-Rivières et Sainte-Angèle. Le système est tellement inadéquat que, aujourd'hui, lorsque l'on veut traverser le fleuve, il nous faut attendre de trois à quatre heures avant de pouvoir effectuer le trajet. C'est pourquoi, comme première mesure, le Conseil des ports nationaux devrait améliorer le quai de Trois-Rivières afin de lui permettre d'abriter le port moderne que sa situation géographique lui a destiné.

[M. Balcer.]

Maintenant, nous faisons face à une multitude de problèmes, mais celui dont la solution se révèle la plus impérieuse a trait, sans contredit, à la réunion de la rive sud à la rive nord. Or, on pourrait y remédier en construisant un pont qui relierait Trois-Rivières à Sainte-Angèle, dans le comté de Nicolet, ce qui aiderait non seulement pour le progrès de la ville de Trois-Rivières mais de toutes les villes de la région dont le progrès est entravé par le défaut de moyens de communications entre ces deux rives. Au fait, la partie centrale de la province en subit un grave préjudice, et partant, un désavantage au point de vue économique. D'ailleurs, il s'agit de relier deux régions économiques qui se complètent à merveille; d'un côté, vous voyez la vallée du Saint-Maurice, les villes de Trois-Rivières, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère et toutes de petites villes industrielles qui ont une production variée et qui dépendent beaucoup de la rive sud. D'autre part, sur la rive sud s'échelonnent les villes de Nicolet, Victoriaville, Drummondville, Thetford Mines, Asbestos, Sherbrooke, qui, elles aussi, dépendent de cette traverse fluviale sur le Saint-Laurent. C'est pourquoi je demande au gouvernement fédéral de faire sa part, car il s'agit d'un travail d'envergure et d'un caractère national.

Le gouvernement fédéral perçoit une grande partie des impôts. A l'heure actuelle, il perçoit 77 p. 100 des taxes et, de ce fait, il en reste bien peu pour les provinces et pour les municipalités. Les municipalités sont dans une position précaire car la propriété foncière, dans les petites villes, ne peut subir d'impôts plus lourds. En conséquence, les villes et les municipalités hésitent avant d'entreprendre des travaux d'envergure.

On ne peut évidemment pas demander au gouvernement fédéral de prendre à sa charge les travaux publics de toutes les municipalités d'une province, mais, quand il s'agit de travaux qui intéressent une région entière, de travaux qui intéressent toute une province, comme c'est le cas qui nous occupe présentement, je crois que le gouvernement fédéral devrait prendre les devants et aider, s'il ne peut construire le pont lui-même, les municipalités intéressées afin de régler ce problème le plus tôt possible.

Nous avons appris dernièrement que le chenal du fleuve Saint-Laurent serait ouvert durant tout l'hiver et que le département des Transports avait l'intention d'affecter trois brise-glace à ce travail. Eh bien, à mon avis, la tentative en vaut la peine, et je crois que le département des Transports devrait préciser exactement ce qu'il entend faire à ce